



Mesures bas salaires: 200 euros d'étérennes !

Le 14 novembre dernier, une délégation CGT de 80 personnes a envahi le comité technique ministériel pour dénoncer la politique des emplois, salaires et carrières au ministère de la Culture.

La ministre a répondu quelques jours plus tard, notamment en instaurant une prime pouvant aller jusqu'à 500 euros pour les fonctionnaires de catégorie C (en réalité la majorité des agents auraient touché environ 200 euros).

Le SNMH-CGT a saisi le président du CMN pour qu'une mesure d'équité soit prise pour les personnels contractuels.

C'est dans ce contexte qu'une prime de 200 euros nets, mesure exceptionnelle pour l'année 2013, a été votée au conseil d'administration du 15 janvier pour les contractuels des groupes 1 et 2.

Pour la CGT, cette mesure, qui représente moins de 17 euros par mois, est loin d'être suffisante.

Le coût global de cette mesure sera probablement compris entre 200 et 400,000 euros, on est très loin des 1,4 millions d'avantages accordés à M. Pinault pour son exposition « A triple tour » à la Conciergerie.

Pour que notre pouvoir d'achat soit équivalent à celui de l'an 2000, il nous manque un mois et demi de salaire tous les ans. Tout cela au nom des politiques d'austérité, de « maîtrise des dépenses publiques » et de « baisse du coût du travail »

Cette situation ne peut plus durer. C'est pourquoi la CGT a lancé une vaste campagne sur le « coût du capital » et appelle à une journée de mobilisation le 6 février pour les emplois, les salaires et les carrières.

La CGT revendique :

- la revalorisation du Smic à 1700 euros bruts
- la fin du gel de l'indice des fonctionnaires
- la résorption des inégalités femmes/hommes
- l'ouverture de négociations sur les emplois, les salaires et les carrières

Pour de vrais emplois, carrières et salaires : tous ensemble le 6 février !

Paris, le 17 Février 2014